

Piloter le projet d'établissement

Santé - Médico-social - Services à domicile - 2021 - 2022



En résumé

Les EHPAD sont tenus de rédiger un projet d'établissement dans le cadre de la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002.

La formalisation de ce projet s'inscrit dans la mise en place de systèmes d'amélioration de la qualité de la prise en charge des résidents.

Cette formation doit permettre aux dirigeants de structures de mieux appréhender le contexte et les objectifs de la mise en œuvre de ce projet.

Objectifs :

Faire le lien entre les exigences réglementaires et les objectifs de management de la qualité.

Connaître le contenu du projet d'établissement.

Échanger et mutualiser sur les pratiques.

Prérequis :

Aucun prérequis n'est exigé pour cette formation.

Participants :

Directeur de structure, cadre administratif et cadre de santé.

Effectifs :

L'effectif maximum est de 12 personnes.

Intervenants :

Cette formation est animée par un consultant spécialisé en accréditation dans le domaine sanitaire et médico-social.

Tous nos consultants formateurs répondent aux normes exigées par notre système qualité.

Le contenu

Tarif : sur demande

Programme indicatif



Nous consulter.



Sur-mesure

Dates et villes

Grenoble - 04 76 28 29 28

Sessions à venir - Nous contacter



5 - 7 Place Robert Schuman - 38000 Grenoble - France
T. 04 76 28 29 28 - F. 04 76 28 29 78 - ccifformation@grenoble.cci.fr
www.ccifformation-grenoble.fr
Siret : 183 830 017 00236 - Code NAF : 8532Z



Journée 1 (matin)

Le contexte légal : la loi de 2002.

Les grands principes de la qualité (écoute du client, l'amélioration continue et la roue de Deming, informations critiques...).

L'utilisation de ces principes dans le management quotidien.

Les outils propres au secteur médico-social (auto-évaluation Angélique, Norme AFNOR Service NF X50-058).

Les objectifs opérationnels du projet d'établissement.

Le contenu du projet d'établissement (projets de vie, de soins, d'animation, social, architectural).

Journée 1 (après-midi)

Identification des éléments communs à tous les projets.

Identification des éléments similaires, bien que nécessitant une adaptation dans chaque projet.

Identification des éléments particuliers à chaque projet.

Réflexion sur la mise en forme des projets et préparation du travail : "qui fait quoi ?", en particulier sur les éléments communs.

Journée 2 : suivi collectif

Une fois que chaque directeur et ses équipes respectives auront travaillé sur la définition des objectifs de la structure et sur le contenu du projet d'établissement, la journée de suivi permettra d'échanger sur les succès et les difficultés rencontrés par chacun et travailler sur une thématique en fonction des besoins identifiés.

Méthodes, moyens et suivi

Méthodes pédagogiques et moyens techniques

Formation interactive et travaux de groupe. Alternance d'apports théoriques et d'exemples pratiques.

Partage d'expériences entre participants.

Moyen d'appréciation de l'action

Lors de la formation, les participants sont soumis à des mises en situation, des exercices pratiques, des échanges sur leurs pratiques professionnelles permettant un contrôle continu de leur progression et du développement de connaissances et de compétences acquises conformément aux objectifs visés.

Suivi de l'action

Lors de l'exécution de la formation, une feuille de présence par séance devra être signée par le stagiaire.

Accessibilité

L'inscription cette formation est possible jusqu'à 48 heures avant le début de la session.

Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Dans le cadre de la charte H+, CCI Formation est un relais auprès des acteurs du handicap pour répondre le mieux possible à votre demande de formation. N'hésitez pas à prendre contact avec notre référent pour que nous étudions votre demande.

